

## Déclaration en matière de stratégie Erasmus

### Stratégie internationale de l'établissement (UE et hors UE) :

Après deux chartes européennes obtenues en 2005 et 2007, l'institut s'inscrit dans un développement plus important des activités internationales. En effet ces chartes nous ont permis de bien comprendre le processus de Bologne et d'expérimenter progressivement la mobilité d'études et des personnels, dans un contexte où la formation des infirmiers en France n'était pas encore entrée dans le processus de Bologne. La réforme des études en soins infirmiers en 2009 offre plus de possibilités de participer à ces projets. Les contraintes réglementaires qui constituaient un frein sont en grande partie levées. Aujourd'hui, nous pouvons nous engager de façon plus durable dans des projets internationaux. Les partenariats sont constitués à partir des deux axes de nos projets internationaux.

Le premier axe est de permettre à des étudiants de vivre une expérience de stage à visée humanitaire dans des pays en voie de développement ou dans des pays où la Croix-Rouge française s'est engagée dans des actions au long cours auprès de structures de soins. Actuellement ces stages d'une durée de 4 à 5 semaines pourront être d'une durée plus longue s'ils répondent à des besoins locaux et s'ils contribuent à apporter les apprentissages nécessaires à la formation des étudiants infirmiers.

Le deuxième axe est de favoriser un temps d'études dans un des pays de l'union européenne et s'appuie sur trois éléments clés:

- le premier est que le tissu social de notre région est constitué en grande partie de populations issues de l'immigration des pays de l'Europe du sud et de l'est, ainsi que des pays du nord de l'Afrique. Ces publics vieillissants sont en demande de soins et sont confrontés à de jeunes infirmiers qui sont souvent en difficulté pour leur apporter des réponses qui intègrent la prise en compte de leurs spécificités culturelles.
- Le deuxième élément repose sur des opportunités de voisinage et d'intérêt professionnel : nous avons plusieurs partenariats avec des écoles en Belgique dans lesquelles la réforme des études en soins infirmiers a eu lieu plusieurs années avant la nôtre et nous avons beaucoup de points de convergence dans la conception de la formation. Néanmoins, les spécificités culturelles sont réelles et les réponses aux besoins de santé différent très largement des nôtres. Nous avons beaucoup à apprendre d'un pays qui s'est ouvert à l'accueil transfrontalier de populations vulnérables dans ses structures de soins, alors que les structures en France sont saturées et qu'il existe des listes d'attentes trop longues pour soulager les familles en grand désarroi.
- Le troisième élément repose sur l'attractivité exercée par la Suisse d'une part pour l'employabilité des infirmiers et d'autre part pour la réforme des études qu'ils ont mené dans une logique de développement des compétences professionnelles ainsi que la richesse de leurs projets internationaux.

Nous avons prévu de construire avec des partenaires italiens et suisses un projet international qui porte sur la recherche en soins infirmiers et sur le tutorat, point fondamental dans une formation orientée dans une logique de développement de compétences professionnelles.

La création d'un master A3R (autonomie, résilience, ressources et réseaux), ouvert en 2014 et auquel nous avons collaboré de façon très active s'inscrit dans une dimension internationale puisqu'il a été conçu avec l'appui et la contribution aux enseignements de nos voisins Belges, Luxembourgeois, Allemands.

Ce master, attaché à l'université de Lorraine, vise à former des publics issus de bachelors divers dans la mesure où ils sont animés par la volonté d'apporter leurs compétences à des publics dont le maintien de l'autonomie est menacé. Cette problématique de santé commune aux états membres, cités plus haut, a fédéré des universitaires, des employeurs potentiels et des laboratoires de recherche dans la Grande Région, appellation qui regroupe la France avec la région lorraine, la Sarre en Allemagne, le Luxembourg et la Belgique. Ce qui devrait permettre d'intégrer plus précisément les spécificités culturelles de populations issues de l'immigration mais aussi implantées dans des pays différents.

Ce master ouvert bien sûr aux étudiants de la Grande région, offrira l'opportunité de réaliser des mobilités d'études ou de stage dans un de ces pays. Pour les enseignants de ces pays, dont ceux de notre institut, impliqués fortement dans la formation, des projets de mobilité et ou de recherche pourront être menés conjointement. Ce master devrait devenir un master européen à l'horizon 2019.

Tous ces projets répondent aux priorités de l'union européenne et auront pour objectifs de soutenir et de promouvoir la mobilité des étudiants et des personnels, de favoriser l'insertion professionnelle et de mettre en œuvre des activités de formation intégrées transnationales, de rendre visible les résultats obtenus, ainsi que d'accroître la dimension internationale de la formation en soins infirmiers qui cherche sa place dans l'enseignement supérieur.

Stratégie de l'établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme :

La mise en œuvre et l'organisation des projets internationaux seront gérés par le groupe institutionnel composé de professionnels représentant les 2 catégories principales de personnels de l'institut. Ce groupe travaille sous l'autorité de la direction de l'établissement et doit veiller au respect des procédures qualité de l'établissement. Notamment en ce qui concerne le respect des échéances prévues dans la partie C. En outre, il garantira la transparence et la non discrimination de la sélection des candidats à la mobilité. Ce groupe aura pour mission de promouvoir les projets de coopération européenne et internationale auprès des étudiants et des personnels. Il devra organiser des sessions d'informations et d'avancée des projets auprès des étudiants et des personnels à un rythme défini en début d'année scolaire. Notre intention est d'accroître les mobilités et de développer les projets internationaux. Ce qui pourra se concrétiser par l'intégration de l'institut au consortium de stage organisé en région lorraine. La coopération européenne et internationale se construit aussi à partir de nos adhésions à des associations professionnelles internationales (FINE Europe, CII...) et en participant à des congrès internationaux, lieux propices à l'actualisation des évolutions de nos systèmes de soins dans le monde et par conséquent à l'adaptation de la formation des futurs professionnels.

Une des conditions de la réussite des projets internationaux est de garantir aux participants des moyens financiers et logistiques leur permettant d'organiser les rencontres prévues dans le cadre des projets et de mener les actions qui ont été planifiées pour atteindre les objectifs ciblés en amont. Ce qui s'est déjà concrétisé les années précédentes et qui va s'amplifier pour réaliser ces nouveaux projets.

#### Impact escompté de la participation au Programme sur la modernisation de l'établissement :

Concernant la première priorité, la participation des personnels à des projets de coopération européenne et internationale permettra d'enrichir nos pratiques et stratégies pédagogiques en nous permettant de participer à d'autres façons de concevoir la formation avec les dispositifs des évaluations.

L'apport d'autres éclairages sur des thématiques d'enseignement devrait nous ouvrir davantage à s'inspirer de ce qui se passe à l'étranger et non pas à rejeter parce que c'est différent de ce que nous pensons et faisons.

Nous avons beaucoup à apprendre de la manière dont sont menées les recherches dans le domaine des soins infirmiers en Europe et dans le monde, étant donné que la France investit ce domaine depuis peu de temps.

Pour la seconde, la mobilité des personnels en particulier dans les services administratifs devrait nous aider à améliorer la qualité dans la gestion des dossiers de mobilité. De plus la mobilité des enseignants incitera davantage ceux-ci à revisiter et actualiser des supports d'enseignement qui s'adressent à des publics qui ne sont familiarisés ni à notre façon de penser, ni à nos méthodes pédagogiques.

En ce qui concerne la 3ème priorité, l'expérience de mobilité des personnels et des étudiants constituera un des points du rapport annuel d'activités, notamment celui qui concerne l'innovation pédagogique et les projets de recherches auxquels participe l'institut. Cet aspect est envisagé dans une démarche qualité et non pas seulement à titre indicatif. C'est-à-dire qu'il nous faut apporter les éléments de preuve de ce que nous déclarons.

Pour la priorité numéro 4, la coopération internationale que nous voulons développer ne peut se réaliser sans la participation pleine et entière des EES, de laboratoires de recherche et des entreprises qui se sont engagés dès la conception des différents projets.

Nous comptons améliorer de façon considérable l'employabilité des diplômés et l'insertion professionnelle de publics en situation de difficultés de quelque nature que ce soit, voire même en situation de précarité dans l'emploi. Nos partenaires internes universitaires et entreprises auront l'opportunité de rencontrer les partenaires des projets de coopération et de nouvelles idées pourront donner naissance à d'autres projets et ainsi accroître les mobilités étudiantes et des personnels. Ce qui donnerait de l'impulsion au développement régional en matière d'innovation et d'employabilité.

Quant à la 5ème priorité, la création d'un service des relations internationales et l'intégration de la coopération européenne et internationale dans le projet pédagogique devra nous conduire à améliorer la gouvernance et le financement en rendant visibles les activités de mobilité, en les évaluant annuellement et en les traçant dans le rapport d'activités communiqué à l'agence régionale de santé en charge des aspects pédagogiques et réglementaires de la formation des infirmières ainsi qu'au Conseil Régional de Lorraine en charge du financement de la formation infirmière.

Christiane **BRODA**



Directrice IRFSS Alsace Lorraine